

MARCHÉS PUBLICS

Décision 2025-59 : marché n°24055. Travaux d'aménagement du PAE de Pontpierre à Grésy-sur-Aix - Avenant n°1 relatif à la correction d'une erreur matérielle

1 DOCUMENT - Publié le 10 avril 2025

DÉCISION
N° : DECISION-59
Date Arrêté le : 17 MAI 2025
Publiée / Mise à jour le : 17 MAI 2025
Vidéo le : 14 MAI 2025

COMMUNIQUE PUBLIQUE
Marché n°24055.
Travaux d'aménagement du PAE de Pontpierre à Grésy-sur-Aix
Avenant n°1 relatif à la correction d'une erreur matérielle

Le Président de Grand Lac,

— Vu le code général des collectivités territoriales, en notamment l'article L. 5211-12.
— Vu l'arrêté du 28 juillet 2021, en 133 (avis 2021, le 21 juillet 2021) en de 21 mois
2020 portant dérogations du droit à l'information pour les collectivités territoriales de la Loire.
Vu l'arrêté n°2020-19 portant dérogation ce toucher et de l'application à la Mme Vice-présidente, 19ème
vice-présidente en Grand Lac, en charge de la commande publique.
Vu le code de la commande publique.

Considérant la consultation lancée sur la forme d'une procédure dérogée,
Considérant la consultation effectuée le 14/03/2025 auprès des partenaires du territoire FPI-ADE (Mandat de
l'OPÉRATION / RAPPORT).

DÉCISIO :

ARTICLE 1 : AVENANT

Corriger le pour objectif de rectifier une erreur matérielle dans l'AE.

En effet, lors de la signature du marché, l'offre n'avait pas tenu compte de la négociation entre le groupement d'entreprises et les élus d'opposition proposant par le résultat que mentionné. Pour info, les élus avaient 48h allouées à la démission des membres du groupement.

ARTICLE 2 : NOTIFICATION

Une copie de la décision sera adressée à :

- M. le Professeur de la Sante,
- M. le Recteur,
- M. le PDG

Outre celles-ci, une copie électronique, pourra être renvoyée :

1. Par la voie du messager public, dans les deux mois suivant son caractère établi, par l'offre déposée à Grand Lac, et envoi par la dernière date fixée pour l'envoi de l'offre.
2. Par la voie du messager confidentiel dans les deux mois suivant son caractère établi, par transmission d'un message auprès du titulaire administratif de l'entité. (Place de Vauvau)

Le(s) 05/04/2025.

Le 17/05/2025, Vice-Président chargé à la
Mme Vice-présidente, 19ème Vice-présidente

Signé électroniquement pour le Président, par l'offre déposée à Grand Lac, et envoi par la dernière date fixée pour l'envoi de l'offre auprès du titulaire administratif de l'entité. (Place de Vauvau)

Le 14/05/2025 08:43:19



DEC_2025-59.PDF

 **TÉLÉCHARGER** | (PDF, 1,4
MO)

<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2026/decision-2025-59-marche-n24055-travaux-damenagement-du-pae-de-pontpierre-a-gresy-sur-aix-avenant-n1-relatif-a-la-correction-dune-erreur-materielle-38881?>



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLO
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.